



POUR EXAMEN ET DÉCISION

Rapport sur les questions d'actualité

Au cours des 18 mois écoulés depuis la dernière réunion du Comité central, le Comité exécutif a publié des déclarations et des notes sur la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies, la nécessaire vigilance des Eglises face à la prolifération nucléaire, la situation dans la Corne de l'Afrique, le 10^e anniversaire du Protocole de Kyoto, l'Irak et ses communautés chrétiennes, la crise régionale de l'Iran et du Moyen-Orient, et le Darfour.

Les membres du Bureau et du Comité exécutif ont décidé de proposer au Comité central de traiter les questions d'actualité suivantes :

1. Note sur le réchauffement planétaire et le changement climatique
2. Déclaration sur les processus électoraux démocratiques
3. Déclaration sur la crise au Kenya et l'action des Eglises
4. Déclaration sur le Pakistan
5. Note sur la situation humanitaire dans la Bande de Gaza

Le texte des deux premiers documents figure ci-dessous dans son intégralité. Les déclarations sur le Kenya et le Pakistan et la note sur Gaza suivront.

Note sur le réchauffement planétaire et le changement climatique

«Nous le savons en effet: la création tout entière gémit maintenant encore dans les douleurs de l'enfantement» (Rm 8,22)

1. «Au commencement, Dieu créa les cieux et la terre...Dieu vit tout ce qu'il avait fait. Voilà, c'était très bon» (Gn 1, 1; 31). Dans les premiers versets de la Bible déjà, l'intégralité et la sainteté de la création sont affirmées. La vie est créée, assurée et rendue bonne par la puissance de l'Esprit Saint de Dieu (Gn 1, Rm 8) et les humains sont créés à partir de la poussière même de cette terre (Gn 2). En revanche, le péché humain est un crime qui rompt les relations avec Dieu, le reste de l'humanité et l'ordre créé (Gn 3 et 4; Jr 14; Os 4, 1-3). Portant les stigmates du péché humain, nous savons que «la création tout entière gémit maintenant encore dans les douleurs de l'enfantement» (Rm 8,22). Ces paroles de l'apôtre Paul aux Romains prennent une résonance nouvelle aujourd'hui quand nous considérons les conséquences du changement climatique.
2. Dans le monde entier, les peuples autochtones témoignent d'un respect particulier à l'égard de l'environnement. Le caractère sacré de l'ensemble de la création a aussi son écho dans différentes conceptions du monde qui leur sont propres. Alors que nous considérons les effets

- du réchauffement et des changements climatiques, ces approches peuvent nous inspirer et nous encourager.
3. Les effets du changement climatique se font déjà sentir dans bien des régions. Un de ces effets particulièrement importants est la crise de l'eau; ainsi, dans le monde, plus d'un milliard de personnes n'ont accès ni à l'eau potable, ni au traitement de l'eau. La crise de l'eau affecte aussi la production agricole : dans certaines régions, le régime a subi des changements considérables qui ont provoqué de graves sécheresses et des inondations sans précédent. D'autres effets du changement climatique sont les ouragans, les cyclones et les typhons, qui augmentent de violence, faisant des victimes et détruisant l'environnement et les biens. Ainsi, la vie humaine et l'ensemble de la création subissent de nouvelles menaces. Le changement climatique soulève des questions écologiques, sociales, économiques, politiques et éthiques; il manifeste la rupture des relations entre Dieu, l'humanité et la création. La réflexion sur ce sujet nous entraîne à approfondir notre compréhension des rapports complexes entre la pauvreté, la richesse et l'écologie. Par amour, Dieu a miraculeusement créé un monde qui contient plus de ressources que nécessaire pour assurer l'existence de générations d'êtres humains et d'autres créatures vivantes, mais la production et la consommation irréfléchies des individus, des collectivités et des pays ont débouché sur la profanation continue de la création, le réchauffement mondial et d'autres formes de changement climatique.
 4. Au cours des dernières années, les recherches scientifiques, et plus particulièrement le Rapport 2007 du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), mis en place par les Nations Unies, ont démontré que l'activité humaine est une cause majeure du changement climatique. Par exemple, les activités humaines impliquant le recours aux combustibles fossiles et au déboisement ont augmenté la concentration des gaz à effet de serre (GES) comme le dioxyde de carbone (CO₂) qui tendent à réchauffer l'atmosphère. Dans le monde, les émissions de GES dues aux activités humaines ont augmenté de 70% entre 1970 et 2004. Si ces émissions se maintiennent au niveau actuel ou augmentent encore, le réchauffement s'accroîtra et se traduira par de nombreux changements du système climatique mondial au cours du 21^e siècle. Comme on peut le lire dans le Rapport 2007 du GIEC, il ne fait aucun doute que le système climatique subit un réchauffement.
 5. Le réchauffement de la planète est l'un des aspects les plus frappants du changement climatique et exige une action immédiate et efficace. La température moyenne de la terre s'élève, et certaines régions sont plus particulièrement touchées. Depuis la fin du 19^e siècle, on a enregistré un réchauffement d'environ 0,6° C, qui se manifeste aussi bien dans les deux hémisphères qu'à la surface des océans. Les calottes glaciaires de l'Antarctique, de l'Arctique et du Groenland, les glaciers et les régions de montagne sont le théâtre d'une fonte extraordinairement rapide, due à l'élévation des températures. La vulnérabilité des calottes glaciaires au réchauffement pourrait être aggravée par les processus dynamiques liés au phénomène de la glace flottante, qui contribuerait aussi à l'élévation mondiale du niveau de la mer. On prévoit que d'ici la fin du 21^e siècle, cette élévation sera de 18 à 59 cm; elle a déjà commencé à toucher certaines îles, notamment dans le Pacifique. Avec l'Afrique et les Caraïbes, cette région subira les pires effets du changement climatique.
 6. Comme on peut le lire dans le Rapport du GIEC et d'autres études, la situation exige qu'on prenne des mesures d'atténuation et d'adaptation immédiates si l'on veut éviter que les effets néfastes de l'augmentation des températures ne se multiplient. L'atténuation (qui consiste à agir sur les causes) constitue un impératif pour les pays développés, qui devront limiter radicalement leurs émissions de CO₂. L'adaptation (qui consiste à agir sur les conséquences) est tout aussi impérative pour les pays en développement s'ils veulent pouvoir faire face aux changements en cours. Le réchauffement de la planète ne nous frappera pas tous dans la même mesure. Les plus touchées, maintenant et à l'avenir, sont les populations défavorisées et vulnérables vivant en

- majorité dans l'hémisphère sud. Les effets de la déforestation dans les régions de forêt pluviale en Afrique, en Asie et en Amérique latine, l'élévation du niveau de la mer dans le Pacifique, par exemple, ont affecté les communautés pauvres qui dépendent beaucoup, pour leur subsistance, des ressources naturelles et non pas les moyens de s'adapter aux changements.
7. Pour affronter les menaces qui pèsent sur la terre du fait du changement climatique, il convient d'agir dès maintenant. En décembre 2007, lors de la Conférence des Etats parties à la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), réunie à Bali, les gouvernements se sont mis d'accord sur une feuille de route en vue de la négociation d'une nouvelle série d'engagements dans le cadre de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto pour la période postérieure à 2012. Ces négociations devraient être terminées à fin 2009. Pendant la Conférence, la communauté internationale a salué la ratification du Protocole par l'Australie, de sorte que les Etats-Unis demeurent le seul des grands pays émetteurs à ne pas l'avoir ratifié. Les actions au niveau gouvernemental devraient être combinées à celles des individus, des groupes, des communautés, des milieux d'affaires et d'autres pour faire face à la menace du changement climatique. En fait, à moins d'une modification profonde des styles de vie, des modèles de développement et de croissance économique, l'humanité ne sera pas en mesure de relever ce défi. Comme l'a clairement affirmé la délégation du COE à Bali, il faut modifier les systèmes. «En tant que membres de communautés de foi, nous avons la conviction qu'il faut modifier tous nos systèmes de pensée si nous voulons relever efficacement le défi du changement climatique.»
 8. Le changement climatique n'est pas seulement un problème écologique, c'est aussi une question de justice. Les principaux pays émetteurs de GES doivent assumer une responsabilité cruciale, celle de stopper la tendance actuelle et de faire machine arrière. Les pays en développement, qui souhaitent de meilleures conditions de vie pour leurs populations, se trouvent confrontés à un dilemme, puisqu'ils doivent trouver les moyens de ne pas s'engager à leur tour sur la voie qui a conduit à la situation actuelle. Les formes actuelles de production et de consommation, qui sont indéfendables, ont eu de terribles effets négatifs pour l'environnement et engendré une dette écologique à l'égard de l'humanité et de la terre. Cette dette écologique devrait être analysée parallèlement à la dette financière. Pour renverser cette tendance, il devient indispensable de rechercher des technologies et des pratiques d'atténuation et d'adaptation pour répondre plus particulièrement aux besoins des communautés vulnérables.
 9. Les Eglises et les communautés religieuses peuvent assumer un rôle moteur dans la mobilisation des individus, des communautés et des gouvernements contre les effets du réchauffement planétaire et du changement climatique. Dans la conception chrétienne, nous devons répondre à l'appel au changement, à la conversion et à la repentance (*metanoia*) proclamé par l'Evangile (Mc 1,15). En outre, l'injonction «Agissez rapidement et maintenant », adressée aux représentants des gouvernements à Bali par le COE, devrait être appuyée par le témoignage et à la réflexion permanente des Eglises et des organisations chrétiennes. Dans le contexte du changement climatique et du réchauffement de la planète, nous devons nous rappeler que, comme le dit l'apôtre Paul, «la création attend avec impatience la révélation des fils de Dieu» (Rm 8,19), ce qui souligne le fait que notre réponse à ces défis vient du cœur même de notre foi.
 10. Les Eglises et leurs paroisses et communautés devraient adopter un nouveau style de vie qui retrouve l'esprit de partage responsable des premières communautés chrétiennes, tel que le présentent les Actes des apôtres (Ac 2,42-47). Nous devons nous demander si nous pouvons tous ensemble saisir cette chance sans précédent. Par exemple, les Eglises devraient être capables de trouver la manière de s'interpeller et de se motiver mutuellement, non seulement en vue de mesurer nos «empreintes» écologiques et économiques, mais encore pour aller plus loin en opérant des modifications durables de nos styles de vie et de nos activités économiques. Les fidèles doivent assumer la responsabilité de payer leur part de la dette écologique qui va devenir

inéductable au cours des années à venir. Les Eglises doivent trouver le courage de donner l'exemple de nouvelles manières de vivre en disciples de celui qui est venu pour que tous aient la vie. Les chrétiens devraient pratiquer «la vie dans sa plénitude» face au matérialisme moderne qui s'est lui aussi mondialisé. De telles démarches seraient autant de témoignages qui pourraient inspirer les sociétés et devenir des agents catalyseurs de l'indispensable changement.

11. Il convient aussi de considérer l'action des Eglises membres du COE en matière de changement climatique dans le contexte de la Décennie «vaincre la violence» et des préparatifs du Rassemblement œcuménique international pour la paix. Le thème de ce Rassemblement, «Gloire à Dieu et paix sur la terre», met en lumière la paix sur la terre, qui devrait signifier tant la paix avec la terre que la paix entre les humains. Beaucoup d'Eglises, d'organisations œcuméniques et de partenaires spécialisés ont déjà commencé à prendre des mesures concernant le changement climatique et le réchauffement planétaire, ce que l'on peut considérer comme des signes des temps. Par diverses initiatives, le patriarche œcuménique a joué un rôle déterminant en plaidant la cause de la création, en faisant participer la communauté scientifique, en introduisant ces préoccupations dans les programmes d'enseignement et en appelant, le 1^{er} septembre 1989, à faire du 1^{er} septembre (date du début de l'année liturgique dans l'Eglise orthodoxe) la Journée de la création. Cet appel vient d'être répété lors du Troisième Rassemblement œcuménique européen, réuni en Roumanie en septembre 2007, qui a recommandé de consacrer une saison de l'année à la création, à partir du 1^{er} septembre. Les responsables des Eglises du Pacifique, réunis en juillet 2007, ont souligné «des effets toujours plus dévastateurs du changement climatique qui menacent l'existence même des habitants des pays insulaires du Pacifique, comme Kiribati, Tuvalu et les îles Marshall» et ont proposé d'envoyer une équipe pastorale œcuménique qui rendrait visite aux Eglises membres de Kiribati et de Tuvalu pour exprimer la solidarité œcuménique mondiale. En janvier 2008, quarante ans après l'assassinat du pasteur Martin Luther King, la rencontre de Nouvelle alliance baptiste aux Etats-Unis a reconnu l'importance de la bonne gestion de l'environnement. De même, quarante ans après l'Assemblée du COE à Upsal, l'Eglise de Suède organisera un sommet interreligieux sur le changement climatique en novembre 2008.

Après avoir écouté les Eglises membres du COE et compte tenu des prises de position antérieures du COE relatives au changement climatique et au réchauffement de la planète, notamment la récente déclaration du Comité exécutif de septembre 2007 sur le dixième anniversaire du Protocole de Kyoto, le Comité central du Conseil œcuménique, réuni à Genève du 13 au 20 février 2008, décide ce qui suit:

- A. ***il invite instamment*** les Eglises à renforcer leur ministère prophétique en matière de réchauffement planétaire et de changement climatique, en rappelant leurs effets néfastes sur les communautés défavorisées et vulnérables de diverses régions, et encourage les Eglises à renouveler l'appel adressé aux gouvernements, aux ONG, à la communauté scientifique et aux milieux d'affaires afin qu'ils continuent à intensifier leur coopération pour lutter contre le réchauffement planétaire et le changement climatique;
- B. ***il admet*** qu'il convient d'opérer un changement radical de nos relations avec la nature, de nos choix économiques, de nos modes de consommation, de production et de recours aux technologies si on veut affronter efficacement les menaces que représentent le réchauffement planétaire et le changement climatique;
- C. ***il reconnaît*** que l'appel des Eglises en faveur d'un tel changement devrait être étayé par l'engagement des communautés chrétiennes à adopter un mode de vie différent;
- D. ***il proclame*** qu'un tel engagement doit être considéré comme faisant partie intégrante du message de la Bonne Nouvelle, en encourageant des réponses innovatrices et durables aux défis;

- E. ***il encourage*** les Eglises membres, les partenaires spécialisés et autres partenaires œcuméniques :
- a) à élaborer et faire connaître des manières novatrices d'établir des relations respectueuses de l'écologie au sein de la communauté humaine et avec la terre;
 - b) à travailler à établir une solidarité mondiale en vue de l'adoption de styles de vie respectueux de l'environnement;
 - c) à suivre de près les «empreintes écologiques» des personnes, des paroisses, des collectivités et des Etats pour les aider à améliorer celles-ci et à prendre d'autres mesures en vue d'atténuer le changement climatique et le réchauffement planétaire;
- F. ***il soutient*** les initiatives prises par diverses Eglises pour tenir compte du réchauffement planétaire et du changement climatique et ***invite*** les Eglises à rechercher les moyens d'échanger leurs connaissances concernant d'autres actions;
- G. ***il appelle*** les Eglises membres à consacrer une période spéciale de prière et d'action, débutant le 1^{er} septembre, en faveur de la création et de notre devoir d'intendance envers elle;
- H. ***il demande*** aux Eglises d'accompagner les populations et communautés du Pacifique les plus menacées par le changement climatique, en particulier Kiribati et Tuvalu, et de trouver les manières appropriées de manifester leur solidarité avec elles;
- I. ***il invite*** les écoles, séminaires et académies théologiques à approfondir l'étude des dimensions éthiques et théologiques des causes du réchauffement planétaire et du changement climatique, et de rechercher le style de vie durable qu'il convient d'adopter pour y réagir;
- J. ***il encourage*** les efforts interreligieux de coopération et de réaction constructive, comme le sommet prévu par l'Eglise de Suède, visant à assurer une meilleure intendance de la création et à porter un témoignage commun par des actes concrets;
- K. ***il encourage*** les Eglises à continuer de plaider, au niveau national, pour qu'on prenne des mesures en rapport avec le changement climatique.

Déclaration sur les processus électoraux démocratiques

Les paroles de l'apôtre Paul aux Galates, ainsi que celles du Deutéronome, sont utiles à notre réflexion lorsque nous considérons les processus électoraux dans diverses parties du monde aujourd'hui et depuis quelques années.

Car tous, vous êtes par la foi fils de Dieu en Jésus Christ. Oui, vous tous qui avez été baptisés en Christ, vous avez revêtu Christ. Il n'y a plus ni Juifs, ni Grecs; il n'y a plus ni esclaves, ni hommes libres; il n'y a plus l'homme et la femme; car tous, vous n'êtes qu'un en Jésus Christ (Galates 3,26-28).

Amenez ici, pour vos tribus, des hommes sages, intelligents et éprouvés; je les mettrai à votre tête (Deutéronome 1,13).

1. Ces convictions sont au cœur de la Déclaration universelle des droits de l'Homme. En outre, la Déclaration du Millénaire adoptée par les Nations Unies engage les nations du monde entier à promouvoir la démocratie et à renforcer la primauté du droit ainsi que le respect de tous les droits humains et les libertés fondamentales reconnus internationalement, y compris le droit au développement. Dans ce document, les responsables du monde entier s'engagent à travailler collectivement en faveur de processus politiques plus inclusifs en permettant à tous les citoyens de tous les pays de participer de façon plus authentique.

2. Au moment où nous célébrons le 60^{ème} anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée le 10 décembre 1948, nous ferions bien de nous souvenir de ce texte lorsque nous participerons au processus électoral dans nos pays.
3. Il est bon d'évoquer ces paroles lorsque nous voyons les événements récents du Kenya, de Géorgie, d'Ukraine et du Pakistan. Et également lorsque nous repensons au désarroi éprouvé par certains citoyens du fait des irrégularités électorales aux Etats-Unis et lorsque nous envisageons les prochaines élections au Zimbabwe, en Angola et dans d'autres parties du monde. Ce qui prouve qu'il est indispensable de jeter un œil critique sur les processus électoraux qui font intégralement partie de la gouvernance démocratique. Il faut le faire en tenant compte également des relations de pouvoir à différents niveaux. Il faut aussi voir comment discerner le rôle que l'Eglise peut jouer dans de telles situations.
4. Au cours du dernier siècle, la montée de la démocratie est l'une des tendances qui ont changé le monde plus que toute autre chose. Actuellement, un nombre important de pays pratiquent la démocratie sous une forme ou sous une autre et elle est la source de la légitimité politique. Ces derniers temps, les sociétés civiles de nombreux pays ont été des moteurs de transformation sociale et de démocratisation. La société civile, où l'on trouve les organisations non gouvernementales et les Eglises qui se consacrent aux questions des droits de la personne et à la bonne gouvernance, est souvent considérée comme une force motrice de la démocratisation. Quoique la démocratie ait de différentes manières ouvert un espace à la politique et apporté la liberté aux peuples, on en a fait, dans bien des cas, un mauvais usage et on l'a manipulée de telle façon qu'en réalité elle a été la négation de la primauté du droit et a aggravé la corruption dans de nombreux pays. Il faut cultiver et nourrir les principes démocratiques pendant un certain temps pour qu'ils portent du fruit, notamment dans les pays à faible taux d'alphabétisation.
5. Les élections permettent aux gens de choisir leurs représentants et leur futur gouvernement, c'est ainsi que l'on peut donner de la légitimité au système politique. Pour s'assurer que le résultat d'une élection reflète bien la volonté du peuple, il est nécessaire de prévoir un dispositif pré-électoral et postélectoral bien structuré. Autrement dit, il ne suffit pas d'exercer un contrôle électoral le jour de l'élection. L'histoire montre que la plupart des actes qui compromettent sérieusement le résultat d'une élection se produisent à la fois pendant la période précédant l'élection et après (dans le cas où le résultat est contesté et où il faut recompter les voix), et que cela résulte de divers facteurs : une loi et des règlements électoraux contestables, la manipulation des listes électorales et des machines à voter, la mainmise gouvernementale sur les médias qui entraîne une présentation tendancieuse des candidats, une manipulation de la part des partis d'opposition, etc. Il convient donc de bien prendre en compte tous ces éléments de manière à garantir le contrôle efficace des processus électoraux qui peuvent contribuer à la mise en place de gouvernements élus démocratiquement.
6. En outre, un gouvernement démocratiquement élu n'est pas toujours une garantie absolue que toutes les aspirations du peuple vont être satisfaites. Dans certains pays, bien que les élections se soient produites conformément aux règles nationales et internationales, l'intervention de facteurs extérieurs a pu affecter gravement les résultats. Il ne peut y avoir de démocratie dans un contexte de peur et dans un environnement dépourvu des institutions et des infrastructures indispensables au soutien d'un gouvernement démocratiquement élu. Il faut être particulièrement attentif à la mise en place d'institutions publiques efficaces telles que : un pouvoir judiciaire indépendant, une police impartiale et incorruptible, un parlement et un corps de fonctionnaires tenus de rendre des comptes. A défaut d'un système capable de garantir la transparence, la responsabilité et le respect de la primauté du droit, des gouvernements élus démocratiquement risquent de ne pas atteindre leur objectif. La communauté internationale, et notamment les grandes puissances, doivent assumer leurs responsabilités et proposer tout le soutien souhaitable aux pays qui ont besoin de ce genre de réforme démocratique. Il faut les encourager et les aider dans leur lutte pour affermir

la démocratie et pour éviter toute interférence inopportune. Les obligations de la communauté internationale ne doivent pas se limiter au contrôle électoral, incontestablement important, mais insuffisant. Les valeurs fondamentales de responsabilité partagée et de solidarité doivent les guider dans leurs efforts visant à soutenir les pays dans leur désir d'instituer une démocratie réellement participative.

7. Reconnaissant l'importance des élections et du processus démocratique, le Conseil œcuménique des Églises, par le truchement d'équipes d'observateurs, a accompagné les Églises et les chrétiens de plusieurs pays pour s'assurer de l'honnêteté du déroulement des élections.
8. Lors de sa réunion du 20 au 28 janvier 1994, le Comité central a adopté un document de politique générale sur L'Afrique et ses défis actuels où on lit notamment ceci :
« Des élections ne font pas une démocratie. Pour qu'une démocratie soit durable, une condition indispensable est un minimum de justice économique et sociale pour tous les citoyens. Pour établir ou maintenir la démocratie dans un pays, il ne suffit pas que sa vie politique soit formellement "démocratisée". Des pressions et "conditions" imposées de l'extérieur ont amené certains régimes autocratiques à revêtir le manteau de la démocratie de style occidental mais, le plus souvent, les résultats n'ont été qu'illusoire. Pour qu'il y ait une véritable démocratie fondée sur la participation – le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple, ainsi que le dit le préambule de la Constitution des Etats-Unis d'Amérique –, il faut un changement institutionnel fondamental et un respect authentique des libertés et droits collectifs et individuels, y compris des droits économiques. Participation politique et participation économique doivent aller de pair. »
9. La démocratie et la bonne gouvernance sont étroitement liées au développement socio-économique et jouent un rôle essentiel dans son progrès. Les inégalités sociales brisent la cohésion sociale et représentent un défi pour la démocratie. L'extrême pauvreté et l'exclusion constituent une grave menace pour les droits fondamentaux de la personne, empêchent un nombre considérable de citoyens qui se trouvent dans des situations défavorisées de participer au processus démocratique et aboutissent à la fragmentation des sociétés. Le souci d'établir et de garantir le plein respect des droits de la personne et d'assurer la tenue d'élections libres et équitables constitue la condition *sine qua non* d'une authentique démocratie.
10. Le fait d'encourager et d'intensifier la participation des citoyens et des institutions de la société civile à la gestion des affaires publiques constitue une manière efficace d'établir une démocratie réellement participative. Les décisions politiques devraient être prises par une large gamme d'institutions de la société civile.
11. Dans ce contexte, il convient d'encourager les évaluations de la démocratie, qui peuvent permettre d'identifier les causes des déficits démocratiques. Elles peuvent aussi fournir des renseignements précieux qui permettront à la société civile de lancer un débat public sur les objectifs de la démocratisation et sur les obstacles que celle-ci rencontre. Cette manière de surveiller les réformes de l'Etat et de défendre les priorités des citoyens constitue un élément clé de la création de gouvernements responsables, efficaces et réellement démocratiques.
12. En 1981, le Colloque de Chypre organisé par le COE, a donné de l'éthique politique la définition suivante : *« Une éthique politique œcuménique a pour objet d'évaluer dans quelle mesure la conception et l'exercice du pouvoir sont fidèles à l'Évangile dans la perspective de la justice sociale, de la dignité humaine et de la communauté authentique »*. Cette déclaration affirmait en outre que l'intégrité et la dignité de la politique doivent être respectées, maintenues et, lorsqu'elles sont ébranlées, restaurées. En même temps, elle demandait que l'on rappelle aux personnes participant à la vie politique les tâches et responsabilités qui leur incombent particulièrement.
13. De plusieurs régions du monde nous parviennent des rapports faisant état d'irrégularités électorales, d'accusations de corruption, de manœuvres d'intimidation et de fraudes. Organisation

d'inspiration religieuse, le COE croit que la véritable démocratie doit rester au-dessus de la politique négative qui risque de priver certaines personnes de leurs droits électoraux, et que des procédures juridiques doivent être mises en place pour assurer ces droits. Un véritable gouvernement démocratique doit se fonder sur la collaboration entre les différents éléments constitutifs de la société, indépendamment de leur race, de leur origine ethnique, de leur statut économique, de leurs capacités physiques ou de leur religion.

14. Tous les acteurs, y compris les Eglises, doivent assumer leur responsabilité à l'égard de la paix, de la justice, de la réconciliation, de l'unité et de la reconstruction de la société pour que la démocratie, en tant que système de gouvernance juste et équitable, devienne une réalité dans la vie de nos peuples.

Conscient du fait que l'établissement d'une pleine démocratie et du respect des droits humains de toutes les communautés, majoritaires comme minoritaires, dépend de la volonté de tous de vivre ensemble dans un esprit de tolérance, de respect mutuel et de coexistence pacifique, le Comité central du Conseil œcuménique des Eglises, réuni à Genève, Suisse, du 13 au 20 février 2008 :

- A. ***prie instamment*** les pays d'œuvrer en faveur du progrès et du renforcement de la démocratie en garantissant la protection de tous les droits de la personne et des libertés fondamentales; en mettant en place des institutions publiques efficaces, et notamment un système judiciaire indépendant, un pouvoir législatif et un corps de fonctionnaires tenus de rendre des comptes; en établissant un système électoral qui assure l'expression libre et équitable de la volonté populaire;
- B. ***apprécie et soutient*** le travail déjà accompli par les institutions des Nations Unies et les organisations non gouvernementales qui offrent sous diverses formes une assistance électorale dans de nombreux pays : programmes de formation des électeurs, assistance technique et informations relatives à la conduite des élections, surveillance de leur déroulement et activités d'observateurs;
- C. ***demande*** aux Nations Unies et à toutes les autres institutions régionales et internationales de demeurer vigilantes et de continuer à offrir toute l'aide nécessaire pour assurer l'organisation d'élections ouvertes à tous et la mise en place de gouvernements choisis démocratiquement;
- D. ***demande instamment*** aux institutions des Nations Unies de continuer à renforcer la participation des citoyens aux affaires de l'Etat en leur offrant des services techniques, des conseils et d'autres formes de soutien; en encourageant le partage des informations et la mise en œuvre de bonnes pratiques; en favorisant les relations de partenaires avec les organisations de la société civile;
- E. ***encourage*** les Eglises à participer activement à l'éducation civique, à l'éducation à la démocratie et à la formation des électeurs par le moyen de programmes de conscientisation, ainsi qu'à surveiller les processus électoraux et à en suivre le déroulement.